

Pack proposé par **ACTIFORME**  
*Assureur des Métiers du Sport & de la Forme*

**Cabinet CHATENAY ASSURANCES**

*Assureurs Conseils Associés*

74, rue J. Longuet - BP 33 92290 CHATENAY MALABRY Cx

Tél : 01 43 50 31 93 - Fax: 01 43 50 14 00

E mail: chatenayassurances@wanadoo.fr

Agent SwissLife et Courtier en Assurances.  
Garantie financière et assurance de Responsabilité Civile  
Professionnelle conformes aux articles 530-1 et 530-2 du  
Code des Assurances.

---

**COMMENT SOUSCRIRE ?**

Pour tous renseignements et/ou souscrire à un ou  
plusieurs des contrats proposés...  
veuillez appeler notre Cabinet au : 01 43 50 31 93

---

**NOS AUTRES CONTRATS**

de Prévoyance :

Retraite complémentaire,  
Assurance vie,  
Placements,  
Emprunteur,  
P.E.E.  
P.E.R.P.  
G.A.V.  
Protection Essentielle...

---

**ACTIFORME**

**ASSURANCES & PATRIMOINE**

Document non contractuel / Dépliant Pack Coach Création  
Dépliant ACO - Com. N° 2 D - maj 010106

# PACK CREATION d'ENTREPRISE

## PROFESSIONS du SPORT

### Coach Sportif

Bénéficiez de conditions\*  
exceptionnelles d'adhésions...  
(de **15 à 20% de réduction**, selon les contrats)

**ACTIFORME**®  
L'ASSUREUR DES METIERS DU SPORT & DE LA FORME

## OBJECTIF du PACK

Permettre au Coach Sportif qui s'installe de s'assurer le plus complètement possible en mettant à sa disposition des conditions spéciales privilégiées d'adhésions...

Afin de limiter « le poste charges » notamment la 1<sup>ère</sup> année d'installation, ACTIFORME propose des réductions particulièrement avantageuses sur une partie de sa gamme de produits.

### Les contrats concernés sont :

■ **Responsabilité Civile Entreprise du Sport,**  
( conformité avec la Loi de 84 )

■ **Protection Juridique Professionnelle,**

■ **Prévoyance,**

*Complémentaire santé (frais médicaux),*

*Maintien des revenus (indemnités journalières).*

## AUJOURD'HUI ETRE RESPONSABLE D'ENTREPRISE, C'EST...

**Connaître** ses obligations pour y répondre

---

**Prévoir** les risques pour les assurer

---

**Préserver** son Patrimoine

---

## CONDITIONS\* du PACK

■ **Etre en création d'entreprise**  
( inscription en cours / fournir un justificatif )

■ **Etre déjà installé**  
( inscription enregistrée depuis moins de 2 ans / fournir un justificatif )  
et jamais assuré, ou déjà assuré ( chez un autre Assureur ) sans aucun sinistre ou réclamation.

■ **Exercer seul**  
( en Sté ou en Travailleur Indépendant : Profession libérale... )

■ **Etablissement déclaré en France**  
( activité exercée en France métropolitaine )

■ **Chiffre d'Affaires**  
( CA H.T. annuel de moins de 100.000 € )

*Autres cas → Nous consulter*

## REDUCTIONS\* du PACK

■ **Responsabilité Civile Entreprise du Sport**  
250 € - 20%                      soit **200 € / an ttc**

■ **Protection Juridique**  
138 € - 20%                      soit **110 € / an ttc**

■ **Prévoyance**                      déductibilité Loi Madelin  
*Complémentaire santé :* jusqu'à - 15%  
*Maintien des revenus :* jusqu'à - 15%

\*Les réductions sont fonction de certains critères de souscription, tarification et/ou acceptation, notamment en santé la composition de la famille à assurer, etc...  
Contactez-nous pour connaître les conditions précises  
→ un devis personnalisé vous sera remis

## OBJECTIFS des CONTRATS

■ **Responsabilité Civile Entreprise du Sport,**

Garantir les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant vous incomber, en raison des dommages corporels et matériels causés aux tiers dans le cadre des activités proposées par votre entreprise, déclarées et assurées.

Ce contrat est conforme à la Loi de 84

■ **Protection Juridique,**

Garantir aux professionnels du Sport d'être assisté et défendu en cas de litige assuré, et relatif à leur activité professionnelle, à la gestion de leur entreprise, ainsi qu'au domaine social.

Faire valoir vos droits en toutes circonstances.

Assistance Juridique téléphonique,

Recherche de solution amiable,

Défense judiciaire,

Prise en charge des honoraires d'Avocat.

■ **Prévoyance,**

*Complémentaire santé (frais médicaux) :*

Garantir la prise en charge de vos frais médicaux, chirurgicaux etc..., en complément de votre Régime de base Obligatoire.

*Maintien des revenus ( indemnités journalières ) :*

Garantir la prise en charge de votre arrêt de travail, suite à maladie ou accident, par le versement régulier d'indemnités journalières, en complément ou à défaut de votre Régime de base Obligatoire.